



MFR /CFA Champigné 49330 Les Hauts d'Anjou

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

BAC PROFESSIONNEL

« conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin »

Un contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée qui s'établit sur une période d'1 an à 2 ans

Rythme de la formation du Bac pro Conduite et Gestion de l'entreprise du secteur Canin et Félin :

⇒ Classe de première : 18 semaines de CFA

⇒ Classe de terminale : 20 semaines de CFA

Inscription en centre de formation d'apprentis (CFA) de Champigné

⇒ L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en CFA et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail.

⇒ L'apprenti doit entrer en formation dans les 3 mois qui suivent le début du contrat d'apprentissage.

⇒ L'apprenti doit être âgé entre 16 et 30 ans.

⇒ Le contrat d'apprentissage est un contrat écrit de droit privé. (CDD)

⇒ Il comporte des mentions obligatoires, notamment :

- Nom et prénom de l'employeur (ou dénomination de l'entreprise)
- Effectif de l'entreprise
- Diplôme ou titre préparé par l'apprenti
- Salaire dû pour chacune des années du contrat ou de la période d'apprentissage
- Nom, prénom et date de naissance du maître d'apprentissage

1 jeune +	➔	Un contrat	Un salaire apprentissage % SMIC (voir tableau ci- dessous)
1 entreprise secteur Canin Félin +		+	
CFA /MFR Champigné	➔	Une convention de formation	Financement versé au CFA par l'OPCO pour la formation

Le jeune bénéficie de 6 mois pour signer un contrat d'apprentissage après le début de la formation au CFA/MFR de Champigné

La grille de salaire de l'apprenti

La rémunération minimale réglementaire, c'est-à-dire celle issue des articles D. 6222-26 et suivants du même code - d'un apprenti est basée sur deux critères :

- Le critère principal est celui de l'année contractuelle (année d'exécution du contrat) ;
- Le second est la tranche d'âge de l'apprenti au moment du début d'exécution du contrat, et son évolution dans le temps, le cas échéant.

Extrait du précis de l'apprentissage du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion septembre 2021

Bac Pro CGESCF	16 à 17 ans 	18 à 20 ans 	21 à 25 ans 
1ère Année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC
2ème Année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC
3ème Année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC

Les étapes du contrat d'Apprentissage

- ☞ Avoir un accord de recrutement à l'apprentissage entre une entreprise du secteur canin et félin et le candidat apprenti.
- ☞ Prendre contact avec le CFA/MFR de Champigné pour déterminer le parcours de formation

Signature du Contrat

- ☞ Au maximum dans les 5 jours suivant le début d'exécution du contrat d'apprentissage
- ☞ Signature du contrat d'apprentissage entre employeur et l'apprenti (CERFA N°10103*07)
- ☞ Convention de formation (remplie par le CFA/MFR de Champigné) signée par l'entreprise et le CFA/MFR de Champigné
- ☞ L'employeur du secteur canin dépose tous les documents auprès de son OPCO

N'hésitez pas à contacter le CFA/MFR de Champigné

Par téléphone 02 41 42 00 79 ou par mail mfr.champigne@mfr.asso.fr